



**CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE SAINT-JEAN**  
Casier postal 83  
St-Jean-sur-Richelieu  
(Québec) J3B 6Z2

[info@cpastjean.com](mailto:info@cpastjean.com) | [www.cpastjean.com](http://www.cpastjean.com)

*Pour diffusion immédiate*

## **CPA SAINT-JEAN ANNONCE LA DÉMISSION D'ANDRÉ MARQUIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 septembre 2019** - Le conseil d'administration du CPA Saint-Jean annonce le départ de M. André Marquis au poste d'administrateur, un poste qu'il occupait depuis juin 2017.

*« Au cours des deux dernières années, André a travaillé à plusieurs dossiers, dont celui du patinage synchronisé, les lauréats, la sécurité des patineurs et aussi celui de la revue annuelle dont il était l'animateur maison.*

*Son apport nous manquera grandement et nous le remercions vivement pour le travail accompli. Les dossiers qu'il traitait seront redistribués au cours des prochaines semaines et tous mettront la main à la pâte pour garder le rythme d'ici là »* a déclaré Mme Catherine Coulombe, présidente du conseil d'administration.

### **POSTE À COMBLER**

Ne pouvant se permettre de laisser un poste vacant, nous sommes actuellement à la recherche d'un bénévole ayant à cœur le bien-être de nos membres et souhaitant s'investir comme administrateur.

Rappelons que les administrateurs doivent s'engager à :

- Participer à un minimum de 9 réunions du conseil d'administration ;
- Ne pas manquer plus de 2 réunions du conseil d'administration ;
- Participer activement à nos activités principales (i. e. : Compétition Michel Leblanc, (novembre), spectacle de fin d'année (avril) et toutes autres activités choisies par le conseil) ;
- À prendre la responsabilité d'un poste et à l'assumer jusqu'à la fin de son mandat ;
- À prendre la responsabilité d'un ou des dossiers afin de répartir équitablement le travail et s'assurer du bon fonctionnement du CPA (en moyenne 20 heures par mois).

En terminant, selon les règlements généraux, lors d'une démission en cours de mandat, le conseil d'administration est habilité et tenu d'élire un successeur qui s'engagera à couvrir le terme du mandat laissé vacant.

- 30 -

### **Source:**

CPA Saint-Jean  
[info@cpastjean.com](mailto:info@cpastjean.com)